

UTILISATION DU PRÉSENT FORMULAIRE

Le présent formulaire s'adresse aux étudiantes et aux étudiants dont la demande d'aide financière du RAFFEO a été rejetée en raison de la vérification de leur solvabilité et qui souhaitent présenter une demande de réexamen. Il est important de lire attentivement toutes les instructions.

La demande de réexamen s'applique à votre situation si vous pouvez démontrer :

- que vos difficultés financières ont été causées par des circonstances hors de votre contrôle; et
- que votre situation financière est désormais stable et que vous aurez la capacité de rembourser vos prêts d'études.

Votre demande de réexamen de vérification de solvabilité :

Vous devez remplir le formulaire joint à ces instructions. Vous devez également fournir des photocopies des documents à l'appui **pertinents** pour prouver les allégations contenues dans votre demande. Les documents à l'appui doivent contenir des renseignements sur les circonstances particulières ayant mené à votre insolvabilité **et** doivent également comprendre des plans de remboursement de vos prêts.

Votre demande doit comporter un maximum de **20** pages imprimées au recto (ou 10 pages imprimées recto et verso).*

N'oubliez pas :

- **Les demandes envoyées sans documents pertinents à l'appui sont moins susceptibles d'être acceptées.**
- Envoyez uniquement :
 - des documents prouvant que vos difficultés financières ont été causées par des circonstances hors de votre contrôle;
 - des documents comportant vos plans de remboursement.

Par exemple, des documents justificatifs prouvant que vos difficultés financières ont été causées par des circonstances hors de votre contrôle, peuvent comprendre, notamment :

- lettres d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé exerçant conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* • certificats de décès • rapport d'événement d'un service de police • lettres d'avocats, d'employeurs, de tierces parties • preuve de l'historique de la recherche d'emploi • relevé d'emploi (RE) • lettres de licenciement ou de démission • permis d'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise, etc.

Par exemple, des documents justificatifs prouvant votre capacité à rembourser les prêts d'études, peuvent comprendre, notamment :

- documents liés à une faillite (notamment la page *Passif*, répertoriant tous vos créanciers ainsi que l'*Ordre de libération*, le cas échéant) • un budget ou un plan financier détaillé par article • document récent prouvant votre stabilité ou votre responsabilité financière (p. ex. : historique récent de paiements respectant un échéancier) • perspectives d'emploi • recherches laissant entendre que vous pourriez décrocher un emploi dès que vous obtiendrez votre diplôme • prévisions financières ou budgétaires réalistes fondées sur ces recherches • tendances du marché du travail • documents prouvant les efforts réalisés pour améliorer votre solvabilité • preuve de consultation auprès d'un conseiller en crédit, etc.

Rôle de votre bureau d'aide financière :

Votre bureau d'aide financière peut vous aider en répondant à toutes les questions que vous pourriez avoir relativement à votre demande. Les étudiantes et les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement en Ontario doivent déposer leur demande de réexamen au bureau d'aide financière de leur établissement.

Où envoyer votre formulaire dûment rempli et les documents à l'appui :

- Si vous fréquentez un établissement d'enseignement situé en **Ontario**, vous devez déposer votre formulaire dûment rempli de demande de réexamen de vérification de solvabilité ainsi que des photocopies de vos documents justificatifs au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement.

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement situé **à l'extérieur de Ontario**, vous devez faire parvenir votre formulaire dûment rempli de demande de réexamen de vérification de solvabilité ainsi que des photocopies de vos documents justificatifs par la poste ou par télécopieur (veuillez choisir un seul moyen de communication) à : *Comité consultatif de l'admissibilité au RAFFEO, 77, rue Wellesley Ouest, C. P. 276, Toronto (Ontario) M7A 1N3 ou 416 325-3096.*

Résultat de la demande de réexamen de vérification de solvabilité

À partir du moment où nous recevons votre demande, le processus de réexamen prend environ 8 semaines. Une lettre vous informant de la décision sera envoyée à l'adresse indiquée sur votre demande de RAFFEO.

* Seules les 20 premières pages imprimées au recto de votre demande seront prises en considération



(Pour obtenir des instructions afin de remplir le présent formulaire, consultez le verso)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT

Prénom _____ Initiales _____ Nom de famille _____

Numéro d'assurance sociale |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Pour que votre demande de réexamen de vérification de solvabilité soit jugée satisfaisante, vous devez convaincre la Comité consultatif de l'admissibilité au RAFEO des deux éléments suivants :

- a. vos difficultés financières ont été causées par des circonstances hors de votre contrôle; et
- b. votre situation financière est désormais stable et vous aurez la capacité de rembourser vos prêts d'études.

Directives supplémentaires

En expliquant comment vos difficultés financières actuelles ont été causées par des circonstances hors de votre contrôle, votre réponse doit comprendre les éléments suivants :

- une chronologie des événements ayant mené à vos difficultés financières actuelles; et
- les preuves à l'appui de vos allégations.

En démontrant que votre situation financière est stable et que vous aurez la capacité de rembourser vos prêts d'études, votre réponse doit comprendre les éléments suivants :

- Une proposition de budget détaillant la façon dont vous avez l'intention de rembourser des prêts d'études qui vous auraient été octroyés en plus de votre endettement actuel; et
- les documents à l'appui des plans que vous avez détaillés dans votre plan de remboursement.

Aide-mémoire ✓

J'ai répondu aux deux questions mentionnées ci-dessus, expliquant comment mes difficultés financières ont été causées par des circonstances hors de mon contrôle et j'ai ensuite détaillé mon plan de remboursement.

Ma demande est soutenue par des documents à l'appui pertinents.

Ma demande complète (comprenant ce formulaire, ma réponse aux deux questions ci-dessus et les documents à l'appui pertinents) comporte un maximum de 20 pages imprimées au recto.

Remarque : Seules les 20 premières pages imprimées au recto (ou 10 pages imprimées recto et verso) de votre demande seront prises en considération.

J'ai lu les instructions jointes à ce formulaire et je certifie que ma demande est complète. J'ai également fourni des renseignements exacts.

Signature X _____ Date _____

Le ministère utilise des renseignements personnels et fiscaux, notamment votre numéro d'assurance sociale (NAS) afin d'administrer le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO), y compris les Bourses « Sommet de l'excellence » de la reine Elizabeth II. Par administration, on entend : déterminer l'admissibilité, vérifier la demande, vérifier tout octroi d'aide financière, de subventions, de bourses ou de bourses d'études et de prêts radiés; tenir à jour et vérifier le dossier de la candidate ou du candidat, et recouvrer les prêts, paiements excédentaires et remboursements. Le ministère recueille et utilise ces renseignements conformément à la Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M. 19, dans sa forme modifiée et aux règlements 773, 774 et 775, R.R.O. 1990, dans leur forme modifiée, au Règlement de l'Ontario 268/01, à la Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, chap. F. 12, dans sa forme modifiée, à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. 1994, chap.28, dans sa forme modifiée et au Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329, dans sa forme modifiée.